

Rapport d'activité
Fondation AMB

20
17



A | M | B

Assurances

Votre assureur en bref

Fondation AMB assure ses affiliés contre les conséquences économiques de la maladie, de l'accident et de la maternité. En tant qu'assurance sociale, elle place l'intérêt de ses assurés au centre de ses préoccupations.

Fondation AMB évolue dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et de l'assurance facultative d'indemnités journalières LAMal. Ces activités font l'objet d'une surveillance continue et stricte de la part de l'autorité de surveillance, l'OFSP (Office Fédéral de la Santé Publique).

Raison sociale

Fondation AMB

Statut juridique

Fondation au sens des art. 80 CCS

Siège social

Bagnes

Conseil de fondation

Président	M. Jean-Michel May
Vice-présidente	Mme Karin Perraudin
Secrétaire	M. Fabio Naselli Feo
Membres	M. Jean-Blaise Conne
	M. Christophe Dumoulin
	M. Thierry De Salvador
	M. Roland Eberle

Direction

Directeur général	M. Paul Rabaglia
Directeurs	M. Vincent Claivaz
	M. Marc Olivier Delévaux
	M. Olivier Follonier
	M. Thomas J. Grichting
	M. Florian Raemy
	Mme Sophie Revaz

Organe de révision externe

Ernst & Young AG
Avenue de la Gare 39a
1003 Lausanne

Vers une nouvelle ère

Le monde a changé. Vous avez changé. Le Groupe Mutuel aussi. Chaque jour, nous essayons de démontrer par nos actes, que nous sommes au service de nos clients pour leur faciliter la vie, être efficace, équitable, rapide. Cet engagement collectif pour le service à la clientèle existe depuis de nombreuses années. L'assuré était, il est et surtout il sera encore plus au centre de nos préoccupations.

Nous visons l'excellence du service à l'interne et à l'externe. Pour y parvenir, nous essayons de traiter les demandes à satisfaction et dans les meilleurs délais, tout en identifiant nos potentiels d'amélioration. Ceci afin d'en tirer les meilleures leçons pour l'avenir de nos relations avec tous nos clients. C'est le minimum que nos assurés sont en droit d'attendre. Pour réussir à l'avenir, nous devons encore en faire plus et nous avons pris le chemin pour y parvenir.

Durant l'année commerciale 2017, nous avons perdu des assurés dans l'assurance obligatoire des soins. Ces pertes sont réelles, mais, elles ne disent pas tout, et de très loin, sur la santé globale du Groupe Mutuel. La solidarité financière s'est renforcée. Les efforts nécessaires ont été entrepris pour renforcer nos réserves. Les autres secteurs d'activité sont florissants, notamment celui dédié aux assurances pour les entreprises.

Une autre grande évolution a nécessité un long travail préparatoire tout au long de l'année écoulée. Il s'agit de la mise en place en 2018 d'une nouvelle structure juridique, plus simple, plus efficace, plus transparente. Cette nouvelle organisation, basée sur une holding chapeauté par une fondation à but non lucratif apporte plus de clarté sur le fonctionnement de l'entreprise. Elle correspond à l'ultime étape du renforcement des règles de gouvernance et de compliance au sein du Groupe Mutuel. Tout en dotant l'entreprise d'une structure qui facilitera la diversification, notamment au travers de la prise de participations dans des nouveaux modèles d'affaires.

La digitalisation et la numérisation sont une réalité quotidienne dans un secteur comme le nôtre. Mais, dans notre esprit, il ne s'agit pas d'un but en soi. Nous le faisons dans un seul objectif: être encore mieux au service des assurés et des clients du Groupe Mutuel, leur faciliter la vie, leur simplifier le quotidien.

L'innovation joue ainsi un rôle très important dans cette nouvelle orientation que nous voulons insuffler au sein du Groupe Mutuel. L'objectif est clair. Nous souhaitons développer de nouveaux marchés mais surtout, anticiper et imaginer, le secteur des assurances santé de demain.

C'est un peu le début d'une nouvelle ère orientée vers la consolidation et vers la qualité des services que nous offrons. Par nos efforts, nous désirons évidemment être en phase avec l'évolution du monde de l'assurance, mais aussi, au travers des différents projets que nous portons, être à la pointe du progrès pour, encore une fois, le bien-être de nos assurés.

Chiffres-clés

		2017	2016
Résultat annuel	Fr.	-3'399'191	-790'191
Nombre d'assurés AOS		13'428	12'373
Total du bilan	Fr.	28'448'580	27'145'634
Chiffre d'affaires brut par secteur d'activité			
Assurances obligatoires des soins (LAMal)	Fr.	42'191'767	35'411'780
Assurances indemnités journalières (LAMal)	Fr.	439'808	439'925
Total	Fr.	42'631'575	35'851'705
Provisions totales pour sinistres non-liquidés	Fr.	10'670'000	7'810'000
en % des prestations nettes d'assurance		29,16%	24,94%
Total des fonds propres LAMal (base de calcul SST)	Fr.	10'103'866	13'425'057
en % des primes brutes		23,70%	37,45%

Faits et chiffres

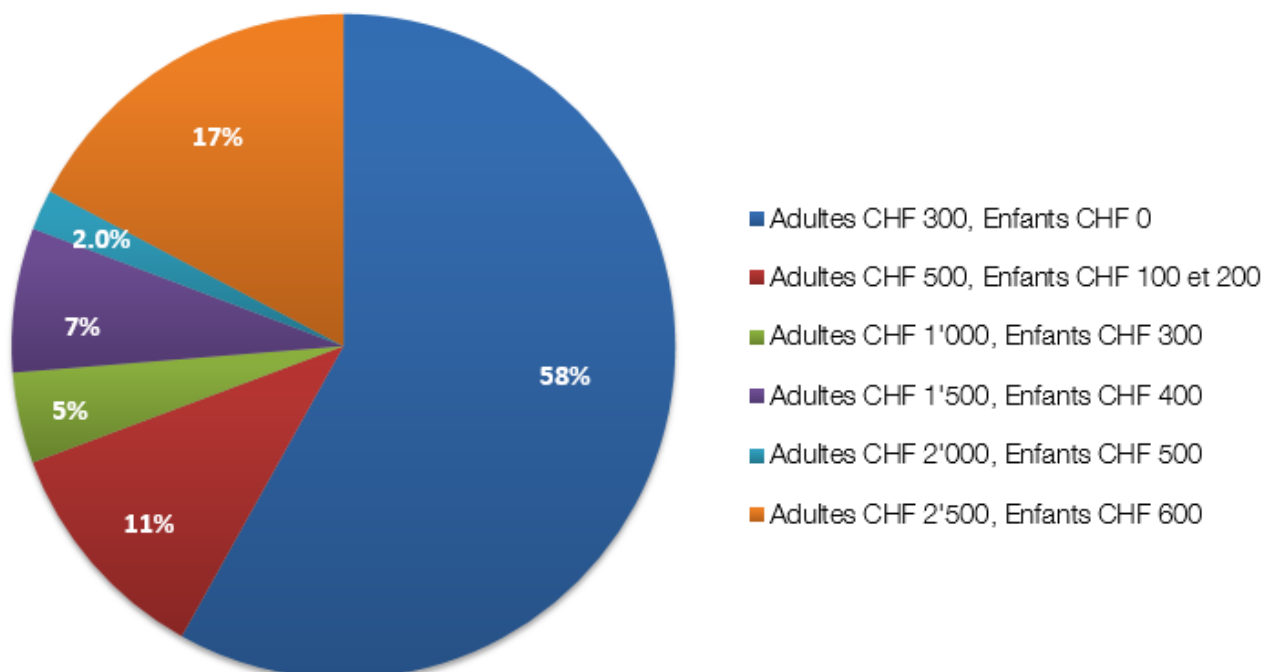
Effectif d'assurés

L'arrivée de 1'055 membres en 2017 permet à Fondation AMB d'accroître son portefeuille AOS (assurance obligatoire des soins) et d'atteindre désormais 13'428 assurés contre 12'373 en 2016, soit une progression de 8,5%

Effectif moyen	2017
Hommes	4'919
Femmes	5'499
Enfants	3'010
Nombre d'assurés total	13'428

Répartition de l'effectif

Par franchises



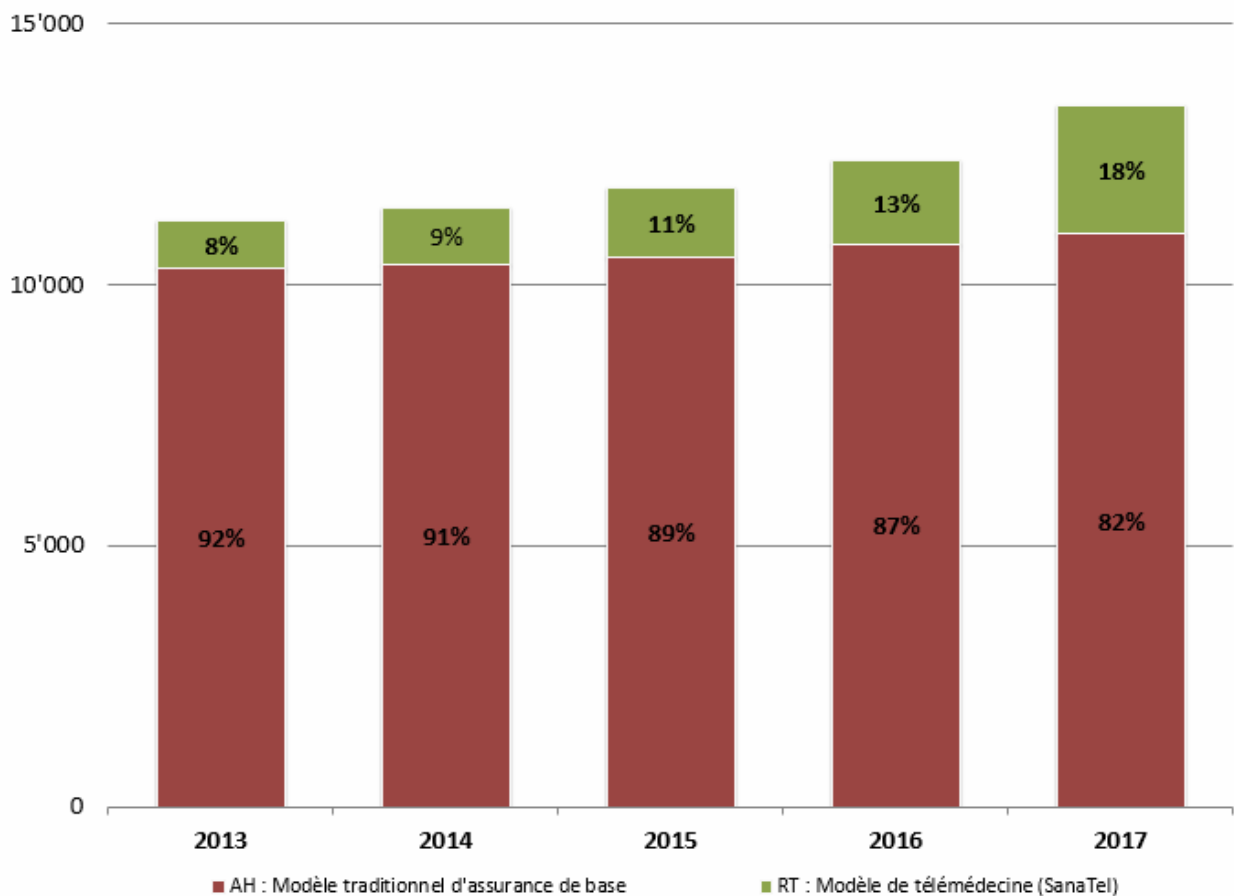
Un modèle alternatif d'assurance attractif

Fondation AMB propose un modèle alternatif d'assurance qui garantit une prise en charge médicale globale et de qualité pour une prime avantageuse. Cet assurance s'inspire de la philosophie du Managed Care.

Ce modèle différent d'assurance vise à responsabiliser davantage les fournisseurs de soins et les assurés qui acceptent certaines restrictions en contrepartie de réductions de primes.

Plus de 2'400 assurés ont souscrit à ce modèle alternatif d'assurance de télémédecine (SanaTel).

Evolution des effectifs AOS de Fondation AMB

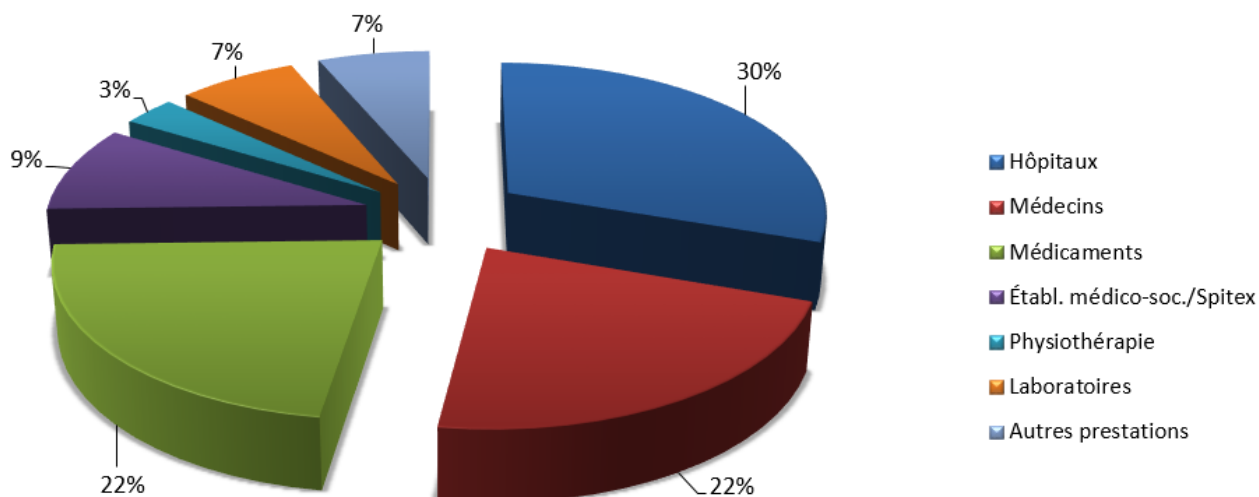


Répartition des charges de l'assurance obligatoire des soins

Par fournisseur de soins	2017
Hôpitaux	12'811'603
Médecins	9'332'248
Médicaments	9'413'824
Établissements médico-sociaux / Spitex	3'837'638
Physiothérapie	1'296'780
Laboratoires	2'893'813
Autres prestations	2'723'182
Total des prestations	42'309'088

Les trois secteurs des hôpitaux, des cabinets médicaux et des médicaments représentent 74% des coûts.

Répartition des charges par fournisseur de soins



Gouvernance

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation est l'organe de conduite stratégique. Il décide de la position et de la stratégie d'entreprise, exerce la haute direction et la haute surveillance, fixe l'organisation et les principes du système de contrôle interne. Le Conseil de fondation est soutenu dans ses décisions par trois commissions spécialisées instituées au sein du Groupe Mutuel ; la commission d'audit, la commission stratégique et celle de rémunération et de nomination. Elles agissent pour le Groupe Mutuel, mais également pour Fondation AMB lorsque le règlement d'organisation de celle-ci le prévoit. Les commissions informent régulièrement le Conseil de fondation de leurs activités.

Le Groupe Mutuel, Association d'assureurs

Le Groupe Mutuel est une association au service des institutions qui lui ont délégué la gestion de leurs activités. Il met son infrastructure administrative de même que son personnel à la disposition de ses membres qui sont des sociétés juridiquement autonomes et possèdent leurs propres organes.

Cette mise en commun des moyens permet de développer des synergies dont profite l'ensemble des sociétés membres et donc leurs clients. Les prestations de service sont clairement distinguées entre les différentes branches d'assurance, notamment entre l'assurance obligatoire des soins (LAMal) et les assurances complémentaires (LCA), ainsi qu'entre les différents assureurs membres. Ces services sont facturés aux sociétés selon des clés de répartition objectives conformes aux bonnes pratiques en vigueur dans la branche et auditées par un tiers indépendant, afin que la contribution de chacune corresponde à l'utilisation réelle des ressources.

Le Groupe Mutuel peut également offrir ses prestations à des sociétés non membres de l'Association. C'est notamment le cas dans les domaines de l'assurance-maladie ou de la prévoyance professionnelle.

Direction générale

La conduite opérationnelle du Groupe Mutuel et de l'ensemble de ses membres incombe à la Direction générale, composée de cinq à sept membres en 2017. Elle met en oeuvre les stratégies approuvées par le Conseil de fondation et met en application les principes de gestion des risques. En outre, elle assure le suivi des évolutions légales et réglementaires et veille à leur respect.

Système de contrôle interne

Le Conseil de fondation a adopté des lignes directrices et des principes en matière de gestion des risques et des contrôles. Il a chargé la Direction générale de procéder à sa mise en oeuvre. Le processus de gestion des risques et le système de contrôle interne permettent d'identifier les risques potentiels, de les analyser et d'élaborer les mesures adéquates.

La mise en oeuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne suit le principe des trois lignes de défense. La première ligne de défense est assurée par la ligne de management et les unités opérationnelles. La deuxième ligne de défense comprend les fonctions de contrôle, notamment les fonctions Compliance, Contrôle interne, Gestion des risques et Actuaire responsable. L'Audit interne forme la troisième ligne de défense.

Les fonctions de contrôles et l'Audit interne disposent d'un droit illimité à l'information et jouissent de l'indépendance nécessaire à l'exercice de leur activité.

Fonction Compliance

La fonction Compliance du Groupe Mutuel est en charge de la conformité avec la législation et de la réglementation interne et externe du Groupe Mutuel ainsi que de celle de toutes les sociétés lui ayant délégué l'exercice de la fonction Compliance.

Fonctions Contrôle interne et Gestion des risques

Les fonctions Contrôle interne et Gestion des risques sont en charge de la gestion intégrée des risques et contrôles, notamment de la revue indépendante des risques et contrôles ainsi que de l'animation du système de contrôle interne.

Audit interne

L'Audit interne soutient le Conseil de fondation dans son rôle de haute surveillance. Il informe régulièrement le Conseil de fondation du résultat de ses contrôles et propose des mesures d'amélioration.

Rémunération des membres du Conseil de fondation et de la Direction générale

La rémunération du Comité du Groupe Mutuel et des Conseils d'administration des sociétés qui en sont membres est régie par un règlement adopté par les organes de tous les membres de l'Association. Elle se compose d'honoraires fixes et du remboursement des frais de représentation ou de déplacement. Aucune part variable n'est allouée. Ce règlement, pour toutes les sociétés membres de l'Association, limite les rémunérations annuelles par entité à 25'000 francs pour le/la président(e) et à 24'000 francs pour les autres administrateurs. La rémunération annuelle totale des membres du Comité ou des Conseils d'administration est également plafonnée, quel que soit le nombre de poste d'administrateurs qu'ils occupent au sein de l'Association et de ses membres. Le plafond est de 200'000 francs pour le/la président(e) et de 80'000 francs pour les autres administrateurs. A ces montants s'ajoutent 10'000 francs par commission, mais au maximum 20'000 francs.

En 2017, Fondation AMB a été enregistré une charge annuelle à hauteur de 10'600 francs pour la rémunération de son Conseil de fondation, la rémunération la plus importante s'élevant à 4'600 francs.

La direction étant déléguée au Groupe Mutuel, ce dernier refacture ces frais aux sociétés membres.

En 2017, la rémunération totale des membres de la Direction générale s'est élevée à 2'672'440 francs (salaire de base et part variable ne pouvant excéder 20% du salaire de base, prestations de prévoyance et d'autres indemnités), la plus importante se montant à 497'262 francs. La part de Fondation AMB sur cette rémunération de la Direction générale est de 0,49%, soit 13'018 francs, respectivement 2'422 francs pour la plus importante.

Gestion des capitaux

Après un début d'année en demi-teinte, l'augmentation des bénéfices des entreprises, la hausse modérée de l'inflation, les conditions financières toujours favorables et la perception positive de l'environnement général de la part des chefs d'entreprises et des ménages ont accéléré et surtout synchronisé la croissance économique à travers le monde en 2017. Les politiques monétaires des grandes banques centrales sont restées accommodantes, et la triple hausse des taux d'intérêt à court terme de la part de la Banque Fédérale américaine n'a pas infléchi la reprise. Les craintes déflationnistes ont disparu, et les créations d'emplois ont poursuivi leur ascension des deux côtés de l'Atlantique. La croissance du PIB mondial est restée toutefois modeste, et toujours en dessous de sa moyenne à long terme.

L'alignement de l'accélération de la croissance globale, la progression des bénéfices, la hausse modérée de l'inflation et le maintien de conditions financières favorables semblent militer pour la poursuite d'un environnement de marché sans heurt. Toutefois, le potentiel de déception sur les données d'activité réelle est de plus en plus élevé, les sondages de sentiment auprès des entreprises et des ménages étant au plus haut depuis de nombreuses années. Une normalisation de la politique monétaire plus rapide que prévu pourrait également donner un coup de frein à la poursuite de la croissance.

Le rendement des placements de Fondation AMB s'élève à 4,13% en 2017, en nette hausse par rapport à la performance atteinte l'année précédente. La performance de la stratégie de placement retenue se situe quant à elle à 3,72%.

Rapport financier

Fondation AMB a atteint un chiffre d'affaires net de 41,5 millions de francs, soit une croissance de 19% par rapport à l'année 2016.

Les prestations nettes versées en faveur de nos assurés s'élèvent à 36,6 millions de francs, en augmentation de 16,9% par rapport à l'année précédente. Ce montant de 1,2 million de francs est à charge du réassureur. De plus, il faut ajouter 2,9 millions de francs d'attribution à la provision pour sinistres non encore payés à la date du bilan.

Au niveau des charges, il faut également mentionner le montant de 5,5 millions de francs versé au fonds de la compensation des risques en faveur des autres assureurs; dès lors la charge annuelle liée à la compensation des risques par assuré adulte s'élève ainsi à 538,20 francs (en augmentation par rapport à 2016 qui s'établissait à 449,99).

L'ensemble des frais de gestion et d'administration s'élève à 1,7 million de francs pour l'exercice 2017. Pour le secteur de l'assurance de base, nous pouvons observer par rapport à l'année précédente une hausse de 2,8% du coût annuel par assuré, qui passe de 122,98 francs en 2016 à 126,43 francs pour l'année 2017.

Les charges et produits hors exploitation ont dégagé un produit de 0,7 million de francs, ce montant tient compte d'une attribution à la provision sur titres pour 77'000 francs.

Le résultat d'entreprise enregistre pour l'exercice 2017 un déficit de 3'399'191 francs, montant intégralement absorbé par les réserves.

RAPPORT FINANCIER

12	Compte de résultat
13	Bilan
14	Tableau des flux de trésorerie
15	Tableau de variation des fonds propres
	Annexes aux comptes 2017:
16	Principes comptables et méthodes d'évaluation
18	Explications relatives au compte de résultat
20	Explications relatives au bilan
21	Autres indications
22	Proposition d'utilisation du résultat
23	Rapport de l'organe de révision

Compte de résultat

	Annexe	2017	2016
Produits			
en CHF			
Primes acquises pour propre compte	1	41'467'220	34'837'635
Charges			
en CHF			
Charges de sinistres et prestations	2	-35'365'159	-30'475'403
Variation des provisions techniques	9	-2'861'000	140'000
Compensation des risques entre assureurs		-5'520'855	-4'243'764
Autres charges d'assurance		-98'795	-71'603
Total des charges de l'assurance		-43'845'809	-34'650'770
Frais de gestion et d'administration	3	-1'741'002	-1'569'976
Résultat technique de l'assurance		-4'119'590	-1'383'111
Autres charges financières		-2'068	-2'457
Produits sur les placements en capitaux	4	1'100'389	649'921
Charges sur les placements en capitaux	4	-300'922	-423'649
Modification de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-77'000	-41'000
Produits exceptionnels	5	-	410'105
Autres résultats d'exploit. et résultats sur les capitaux		720'399	592'920
Résultat de l'exercice		-3'399'191	-790'191

Bilan

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Actifs			
en CHF			
Placements de capitaux	6	20'404'008	19'169'006
Comptes de régularisation	7	138'547	154'282
Créances	8	3'523'611	3'192'892
Liquidités		4'382'415	4'629'454
Total des actifs		28'448'580	27'145'634

	Annexe	31.12.2017	31.12.2016
Passifs			
en CHF			
Capital de fondation		10'000	10'000
Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS		5'256'605	8'680'861
Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal		3'179'261	3'154'196
Fonds propres		8'445'866	11'845'057
Provisions techniques pour propre compte	9	10'670'000	7'810'000
Autres provisions techniques	9	1'000	-
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	10	1'657'000	1'580'000
Comptes de régularisation	11	3'669'350	2'374'605
Dettes	12	4'005'364	3'535'972
Fonds étrangers		20'002'714	15'300'577
Total des passifs		28'448'580	27'145'634

Tableau des flux de trésorerie

en CHF	2017	2016
Résultat	-3'399'191	-790'191
Amortissements / revalorisations sur les placements de capitaux	-536'287	39'445
Amortissements / revalorisations sur les créances	43'000	16'000
Modification des provisions techniques pour compte propre	2'860'000	-140'000
Modification des autres provisions techniques	1'000	-
Modification des provisions non techniques	-	-415'000
Modification des provisions pour les risques des placements de capitaux	77'000	41'000
Augmentation / diminution des créances	-373'719	-851'259
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actifs	15'735	438'145
Augmentation / diminution des dettes	469'392	-374'882
Augmentation / diminution des comptes de régularisation passifs	1'294'745	184'327
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	451'676	-1'852'414
Investissements nets dans des placements de capitaux	-698'715	-714'915
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-698'715	-714'915
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Total du flux de fonds net	-247'039	-2'567'330
Liquidités état initial 01.01.	4'629'454	7'196'784
Liquidités état final 31.12.	4'382'415	4'629'454
Variation des liquidités	-247'039	-2'567'330

Tableau de variation des fonds propres

en CHF	Capital de fondation	Fonds spécial	Réserves sur assurances obligatoires des soins AOS	Réserves sur assurances indemnités journalières LAMal	Résultat	Capital propre
Fonds propres au 31.12.2016	10'000	783'883	8'808'703	3'032'662	-790'191	11'845'057
Répartition du résultat de l'année précédente			-911'725	121'534	790'191	0
Fonds propres au 01.01.2017	10'000	783'883	7'896'978	3'154'196	0	11'845'057
Résultat annuel					-3'399'191	-3'399'191
Fonds propres au 31.12.2017	10'000	783'883	7'896'978	3'154'196	-3'399'191	8'445'866
Répartition du résultat de l'exercice			-3'424'255	25'065	3'399'191	0
Fonds propres au 01.01.2018	10'000	783'883	4'472'723	3'179'261	0	8'445'866

Annexe aux comptes 2017

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

Les comptes statutaires ont été établis selon l'ensemble du référentiel Swiss GAAP RPC et correspondent au droit suisse. La présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC repose sur des critères économiques et donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Les états financiers reposent sur l'hypothèse d'une continuité d'exploitation.

Date du bilan

Le jour de référence de clôture est le 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation se fait de manière uniforme dans chacun des postes du bilan. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des dettes s'applique aux états financiers.

Conversion monétaire

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. La conversion de postes tenus en monnaies étrangères se fait selon la méthode du cours de clôture. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour de la transaction.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont évalués aux valeurs cotées en bourse. Les variations de valeur sont enregistrées comme des bénéfices non réalisés dans les produits ou comme des pertes non réalisées comptabilisées dans les charges du compte de résultat sur placements.

Les intérêts courus figurent dans les actifs de régularisation.

Actifs de régularisation

Les comptes de régularisation actifs comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

Créances

Les créances envers les assurés, les tiers et les parties liées sont évaluées à la valeur nominale. Des provisions sur créances sont calculées sur les différents types de débiteurs afin de couvrir des risques de pertes d'encaissement.

Liquidités

Ce poste comprend les liquidités opérationnelles, évaluées à la valeur nominale.

Provisions techniques pour propre compte

Les provisions pour sinistres, y compris les provisions pour les coûts de traitement des sinistres, sont calculées selon la méthode du taux historique de liquidation et en tenant compte du rythme de remboursement connu à la date d'établissement des comptes. Ces provisions servent à estimer les sinistres survenus dans l'année mais pas encore payés car non annoncés par l'assuré, en attente de paiement ou payés partiellement.

Autres provisions techniques

Des provisions pour vieillissement sont constituées. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du volume des primes indemnités journalières LAMal.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Des provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées pour des risques spécifiques de marché sur les placements de capitaux, afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La méthode d'évaluation retenue est la „Risk adjusted capital“. Le taux de provisionnement est déterminé en fonction du rendement attendu en intégrant divers facteurs de risques (volatilité de la stratégie, rendement attendu de la stratégie, degré de probabilité).

Passifs de régularisation

Les comptes de régularisation passifs comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

Compensation des risques

Pour chaque boucllement, un passif (actif) de régularisation nécessaire au paiement (encaissement) des redevances à la compensation des risques est constitué. Celui-ci correspond à la différence entre les acomptes versés et la compensation des risques estimée à la date du boucllement. A cette fin, les modifications d'effectifs des groupes de risques et une estimation des modifications des coûts moyens sont pris en compte.

Dettes

Les engagements envers les tiers et les parties liées sont évalués à la valeur nominale.

Explications relatives au compte de résultat

1 Primes acquises pour propre compte en CHF	2017	2016	Variation
Primes brutes	42'631'575	35'851'705	6'779'870
Primes de réassurance	-843'835	-708'236	-135'600
Primes rétroactives	-94'621	-85'329	-9'292
Amortissement sur cotisations	-209'893	-178'096	-31'797
Variation de la provision "Ducroire"	-43'000	-16'000	-27'000
Contributions à la réduction des primes	6'391'910	5'172'559	1'219'351
Contribution à la promotion de la santé	-48'341	-29'695	-18'646
Cotisations créditées et versées à l'assuré	-6'391'910	-5'172'559	-1'219'351
Autres produits d'exploitation	75'335	3'285	72'050
Total	41'467'220	34'837'635	6'629'586

2 Charges de sinistres et prestations en CHF	2017	2016	Variation
Prestations de l'assurance obligatoire des soins AOS	-42'309'088	-36'439'633	-5'869'455
Participations de l'assurance obligatoire des soins AOS	6'150'754	5'405'927	744'827
Prestations nettes de l'assurance obligatoire des soins AOS	-36'158'334	-31'033'706	-5'124'628
Prestations de l'assurance indemnités journalières LAMal	-434'497	-278'520	-155'978
Part des prestations des réassureurs	1'227'672	836'822	390'850
Total	-35'365'159	-30'475'403	-4'889'755

3 Frais de gestion et d'administration en CHF	2017	2016	Variation
Indemnités de gestion à des parties liées	-1'905'551	-1'688'472	-217'078
Frais de contentieux facturés	303'855	247'895	55'960
Autres frais administratifs	-139'306	-129'399	-9'907
Total	-1'741'002	-1'569'976	-171'026

Frais de gestion et d'administration par nature	2017	2016	Variation
Publicité et marketing	-93'766	-85'168	-8'598
Commissions	-5'388	-14'206	8'817
Frais d'exploitation divers	-1'641'847	-1'470'602	-171'245
Total	-1'741'002	-1'569'976	-171'026

4 Résultats sur les capitaux par catégorie en CHF	Produits	Charges	Résultat
Obligations et autres titres à revenu fixe	259'255	-161'792	97'464
Actions	244'214	-9'873	234'341
Autres placements	596'920	-129'257	467'662
Total	1'100'389	-300'922	799'467

Résultats par catégorie

en CHF

Obligations et autres titres à revenu fixe

	2017	2016	Variation
Intrêrêts	198'828	204'490	-5'662
Bénéfices réalisés	769	3'509	-2'740
Pertes réalisées	-17'953	-19'579	1'626
Bénéfices non réalisés	59'658	38'269	21'389
Pertes non réalisées	-142'550	-155'487	12'937
Charges sur capitaux	-1'289	-582	-707
Résultat	97'464	70'619	26'845

Actions

	2017	2016	Variation
Dividendes	65'152	62'284	2'868
Bénéfices réalisés	7'969	8'790	-821
Pertes réalisées	-6'200	-25	-6'175
Bénéfices non réalisés	171'093	40'941	130'151
Pertes non réalisées	-3'620	-118'208	114'588
Charges sur capitaux	-53	-	-53
Résultat	234'341	-6'217	240'558

Autres placements

	2017	2016	Variation
Produits	31'057	28'827	2'230
Bénéfices réalisés	103'027	35'858	67'170
Pertes réalisées	-25'471	-35'851	10'380
Bénéfices non réalisés	462'836	226'954	235'882
Pertes non réalisées	-73'271	-64'615	-8'656
Charges sur capitaux	-30'515	-29'301	-1'213
Résultat	467'662	161'870	305'792

5 Produits exceptionnels

en CHF

Participations aux excédents d'assurance

	2017	2016	Variation
Participations aux excédents d'assurance	-	410'105	-410'105

Explications relatives au bilan

6 Placements de capitaux
en CHF

	Valeur de marché au 31.12.2017	Valeur de marché au 31.12.2016	Variation
Obligations et autres titres à revenu fixe	13'026'238	12'636'051	390'186
Actions	1'763'279	1'817'077	-53'798
Liquidités	1'247'784	1'320'184	-72'400
Placements collectifs	4'066'279	3'394'907	671'372
Instruments financiers dérivés	428	787	-359
Participation	100'000	-	100'000
Prêts	200'000	-	200'000
Autres placements	4'366'707	3'395'693	971'014
Total	20'404'008	19'169'006	1'235'002

Participation : Le montant de la participation correspond à la détention de 100% du capital-actions de la société AMB Assurances SA, constituée le 28.06.2017.

Instruments financiers dérivés en CHF		Valeur de marché au 31.12.2017		Total
Devises		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR		-782	-782
Opérations à terme - couverture	USD	1'460		1'460
Opérations à terme - couverture	GBP		-250	-250
Total		1'460	-1'032	428

Instruments financiers dérivés en CHF		Valeur de marché au 31.12.2016		Total
Devises		Actifs	Passifs	
Opérations à terme - couverture	EUR		-94	-94
Opérations à terme - couverture	USD	880		880
Total		880	-94	787

7 Comptes de régularisation actif
en CHF

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Intérêts courus	86'340	85'677	662
Primes à facturer	-	7'525	-7'525
Commissions payées d'avance	5'908	7'140	-1'233
Autres actifs transitoires	46'300	53'940	-7'640
Total	138'547	154'282	-15'735

8 Créances
en CHF

	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Créances envers les preneurs d'assurance	2'471'133	2'178'645	292'489
- Rééval. des créances envers les preneurs d'assurance	-293'000	-250'000	-43'000
Créances envers des réassureurs (parties liées)	1'227'672	1'186'822	40'850
Subsides à recevoir	6'721	23'907	-17'186
Impôts anticipés	15'803	24'024	-8'222
Créances sur partenaires ou parties liées ⁽²⁾	2'633	-	2'633
Autres créances	92'649	29'494	63'155
Total	3'523'611	3'192'892	330'719

9 Provisions techniques pour propre compte et autres provisions techniques
en CHF

Provisions techniques pour propre compte	31.12.2017	Attribution/ dissolution 2017	31.12.2016
Provisions pour sinistre non liquidés AOS	11'490'000	-3'280'000	8'210'000
Provisions pour sinistre non liquidés indemnités journ. LAMal	10'000	-	10'000
Sous-total	11'500'000	-3'280'000	8'220'000
Provisions pour sinistre non liquidés réassurance	-830'000	420'000	-410'000
Total	10'670'000	-2'860'000	7'810'000

Autres provisions techniques	31.12.2017	Attribution/ dissolution 2017	31.12.2016
Provisions de vieillissement indemnités journalières LAMal	1'000	-1'000	-
Total	1'000	-1'000	-

Variation des provisions techniques **-2'861'000**

10 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

en CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Taux de provisionnement déterminé	8.16%	8.25%	
Placements de capitaux	20'404'008	19'169'006	1'235'002
Provision nécessaire	1'665'000	1'580'000	85'000
Provision au bilan	1'657'000	1'580'000	77'000

11 Comptes de régularisation passif

en CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Compensation des risques à payer	3'561'491	2'298'820	1'262'671
Commissions à payer	1'089	1'518	-430
Corrections de primes ⁽³⁾	420	13'753	-13'333
Autres passifs transitoires	106'351	60'514	45'837
Total	3'669'350	2'374'605	1'294'745

12 Dettes

en CHF	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Engagements sur prestations auprès des preneurs d'ass.	12'987	12'048	939
Primes encaissées d'avance	2'076'026	2'475'670	-399'644
Comptes de passage ⁽¹⁾	739'375	8'299	731'076
Engagement envers des réassureurs (parties liées)	843'835	708'236	135'600
Dettes envers partenaires ou parties liées ⁽²⁾	233'830	266'835	-33'005
Subsides	99'312	64'886	34'427
Total	4'005'364	3'535'972	469'392

⁽¹⁾ Primes ou prestations échues qui ne peuvent ou ne sont pas déjà saisies dans le système de gestion informatique.

⁽²⁾ Les créances ou dettes envers partenaires ou parties liées comprennent des montants en compte courant avec Groupe Mutuel Vie GMV SA, Mutuel Assurances SA, Groupe Mutuel GMA SA et le Groupe Mutuel Association.

⁽³⁾ Le poste de correction de primes contient l'enregistrement des flux relatifs à la correction de primes selon les recommandations de l'OFSP.

Autres indications

Evénements survenus après la date du bilan

Dans le cadre de la restructuration du Groupe Mutuel, le patrimoine de la Fondation AMB est transféré au 1er janvier 2018 à la société AMB Assurances SA, qui exerce à partir de cette date ses activités liées à l'assurance-maladie obligatoire et l'assurance facultative d'indemnités journalières.

Engagements conditionnels

En tant que membre du Groupe Mutuel Association, la Fondation AMB fait partie du groupe d'imposition TVA du Groupe Mutuel et est de ce fait solidairement responsable des dettes relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.

Informations sur les transactions avec les partenaires ou parties liées

Les transactions avec les partenaires ou parties liées correspondent aux mouvements relatifs aux conventions de gestion administratives que la Fondation AMB a conclu avec les partenaires suivants :

Groupe Mutuel Association : Convention de gestion administrative relative aux frais de gestion et d'administration

Groupe Mutuel Assurances GMA SA : Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA

Mutuel Assurances SA : Convention de gestion administrative relative aux assurances complémentaires LCA

Groupe Mutuel Vie GMV SA : Convention de gestion administrative relative aux assurances vie

Proposition d'utilisation du résultat

par le Conseil de fondation

en CHF	2017	2016
Résultat de l'exercice	-3'399'191	-790'191
Résultat disponible	-3'399'191	-790'191
./. Attribution à la réserve de l'assurance obligatoire des soins (AOS)	3'424'255	911'725
./. Attribution à la réserve de l'assurance indemnités journalières LAMal	-25'065	-121'534
Solde du bénéfice à reporter	-	-

Au Conseil de fondation de la
Fondation AMB, Bagnes

Lausanne, le 24 avril 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation AMB, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 11 à 22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.



Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al.3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b al.3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Cyril Motte
Expert-réviseur agréé

Groupe Mutuel

Santé[®] Vie[®] Patrimoine[®] Entreprise[®]

Fondation AMB

Route de Verbier 13 – 1934 Le Châble



Sociétés d'assurance membres du Groupe Mutuel, Association d'assureurs: Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA
Fondation AMB – CM Ville de Neuchâtel – Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations de prévoyance administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Valaisanne de Prévoyance